

14 nov 2025 -15:45

Appartient à [Conseil des ministres du 14 novembre 2025](#)

Indexation des moyens du Fonds blouses blanches

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant l'indexation des moyens du Fonds blouses blanches pour les années 2025 et 2026, hors ceux alloués au budget des moyens financiers des hôpitaux.

Les taux d'indexation sont fixés à 3,34 % pour 2025 et à 2,72 % pour 2026, conformément au mécanisme d'indexation basé sur l'indice santé lissé, tel que défini dans la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal fixant l'indexation en exécution de l'article 4bis, § 2, alinéa 2, de la loi du 9 décembre 2019 portant création d'un Fonds blouses blanches

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte contre la pauvreté
Rue de la Loi 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Cheryl Isenget
Porte-parole (FR)
+32 479 15 67 58
Cheryl.Isenget@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse
Porte-parole (NL)
+32 496 47 44 87
billy.buyse@vandenbroucke.fed.be